

**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0A1 / Noyau 0A1

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply  
Arrangement - Révision à une demande  
pour un arrangement en matière  
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless  
otherwise indicated, all other terms and conditions of  
the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf  
indication contraire, les modalités de l'invitation  
demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Systems Software Procurement Division / Division  
des achats des logiciels d'exploitation

11 Laurier St. / 11 rue, Laurier

4C1, Place du Portage, Phase III

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> RFSA FOR THE PROVISION OF SOFTWARE		
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EN578-100808/D	<b>Date</b> 2011-02-17	
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> EN578-100808	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002	
<b>File No. - N° de dossier</b> 015ee.EN578-100808	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$EE-015-22221		
<b>Date of Original Request for Supply Arrangement</b>		2011-01-31
<b>Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale</b>		
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-12-31</b>		<b>Time Zone Fuseau horaire</b> Eastern Standard Time EST
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Franco (ee div), Emilio		<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 015ee
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-1184 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 953-3703	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>		
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>		
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

---

**La présente modification vise à :**

- **répondre aux questions des soumissionnaires.**
- **réviser la demande de soumissions.**

**CE QUI SUIVRA DOIT FAIRE PARTIE INTÉGRANTE DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS :****1. Question 9**

**Question:** Étant donné que le lundi 21 février est le jour de la Famille, et vu le volume de matériel à préparer, nous demandons respectueusement que la date de clôture initiale soit reportée de 4 jours (25 février, 14 h) afin de donner aux proposants le temps nécessaire pour finaliser, imprimer et livrer la soumission.

**Réponse:** La date du lundi 21 février est indiquée comme date cible pour la soumission initiale. Comme la demande de soumissions est affichée de façon continue, les fournisseurs peuvent soumettre des arrangements en tout temps avant ou après la date cible. Aucun report de la date n'est donc requis.

**2. Question 10**

**Question:** Les paragraphes 2.5 g) et 6A.20 a) disent que le fournisseur doit veiller à ce que tous ses revendeurs se conforment aux modalités de l'AMA et de tout marché subséquent. Comme les revendeurs sont des entreprises indépendantes, le fournisseur ne peut pas exercer un contrôle suffisant pour « veiller » à ce que les revendeurs se conforment aux modalités de l'AMA. Cette stipulation peut-elle être révisée pour dire qu'il incombe au fournisseur d'« informer » ses revendeurs de leur obligation de se conformer aux modalités de l'AMA?

**Réponse:** Le fournisseur est responsable de toutes ses obligations en vertu de l'AMA. Bien que les revendeurs puissent être des entreprises indépendantes, le fournisseur est tenu de fournir conformément aux modalités de l'AMA.

**3. Question 11**

**Question:** L'État confirmerait-il qu'il utilisera cet arrangement en matière d'approvisionnement exclusivement pour acquérir tous les produits énumérés à l'annexe G, nonobstant toute OCIM qui est en vigueur avec un fournisseur au moment de l'acquisition?

**Réponse:** L'État se réserve le droit d'utiliser toute méthode d'approvisionnement qui est disponible pour un besoin en particulier. Les OCIM devraient expirer le 31 décembre 2011 et l'État pourra continuer à faire des approvisionnements au moyen de ce mécanisme jusqu'à ce qu'il ne soit plus disponible.

**4. Question 12**

**Question:** Section 6C.15, Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances, au paragraphe c) l'État voudrait-il remplacer la mention des paragraphes b) et c) par une mention des paragraphes a) et b)?

---

**Réponse:** L'État corrigera la mention comme il est indiqué ci-dessus.

**5. L'alinéa 6C.15(c)**

**Supprimer:** Les dispositions des paragraphes (b) et (c) ne s'appliquent pas aux situations où le Canada a donné instruction à l'entrepreneur d'acheter une certaine pièce d'équipement ou un logiciel d'un fournisseur donné au nom du Canada

**Ajouter:** Les dispositions des paragraphes (a) et (b) ne s'appliquent pas aux situations où le Canada a donné instruction à l'entrepreneur d'acheter une certaine pièce d'équipement ou un logiciel d'un fournisseur donné au nom du Canada

**6. Question 13**

**Question:** L'alinéa 6C.9 a) iii) prévoit le calcul proportionnel des frais de maintenance et de soutien afin d'établir une date d'échéance commune. Selon la norme de l'industrie, les fournisseurs de logiciel incluent 12 mois de maintenance et de soutien sans frais supplémentaires avec l'achat initial de la licence. Dans ce cas, il n'y a pas de frais de maintenance à calculer proportionnellement, même si la période de couverture de la maintenance sera d'une année complète. Si la maintenance est comprise sans frais avec un achat de licence, l'État confirmerait-il que la période de couverture calculée proportionnellement peut être la période qui suit immédiatement les 12 premiers mois de soutien qui sont inclus avec l'achat de licence?

**Réponse:** Si la maintenance et/ou le soutien est inclus sans frais avec l'achat de la licence supplémentaire, l'État pourra appliquer le solde proportionnel au renouvellement pour la période suivante si un tel renouvellement a lieu.

**7. Question 14**

**Question:** La mention à la fin du paragraphe 2.6 a), « Revendeurs en tant que fournisseurs », ne devrait-elle pas renvoyer au paragraphe 5.7 b) de la partie 5 plutôt qu'au paragraphe 5.4 b) de la partie 5?

**Réponse:** L'État corrigera la mention comme il est indiqué ci-dessus.

**8. L'alinéa 2.6(a)**

**Supprimer:** Les entités autres que les éditeurs de logiciels qui passent des marchés directement avec le Canada doivent soumettre l'attestation d'un éditeur de logiciels prévue à l'alinéa 5.4b) de la partie 5

**Ajouter:** Les entités autres que les éditeurs de logiciels qui passent des marchés directement avec le Canada doivent soumettre l'attestation d'un éditeur de logiciels prévue à l'alinéa 5.7b) de la partie 5

**9. Question 15**

Solicitation No. - N° de l'invitation

EN578-100808/D

Amd. No. - N° de la modif.

002

Buyer ID - Id de l'acheteur

015ee

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EN578-100808

File No. - N° du dossier

015eeEN578-100808

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**Question:** L'alinéa 3.2 b) viii), Période de garantie, dit que le fournisseur doit inscrire la période de garantie du logiciel (p. ex. : 90 jours, un an, etc.). Cependant, aucune colonne n'est prévue à cette fin à l'annexe D dans le document WORD fourni ni dans le document EXCEL fourni.

**Réponse:** L'État veut demander aux fournisseurs d'inclure des détails sur leur garantie de produit à l'annexe E, Utilisation des logiciels et services de maintenance et de soutien des logiciels - Modalités, et non à l'annexe D, Catalogue de produits et prix plafonds. L'État corrigera la DAMA pour clarifier.

**10. L'alinéa 3.2(b)**

**Supprimer:** L'alinéa 3.2(b)(viii)

**11. L'alinéa 3.2(c)(i)**

**Ajouter:** (F) Warranty

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS DOIVENT DEMEURER INCHANGÉES.**